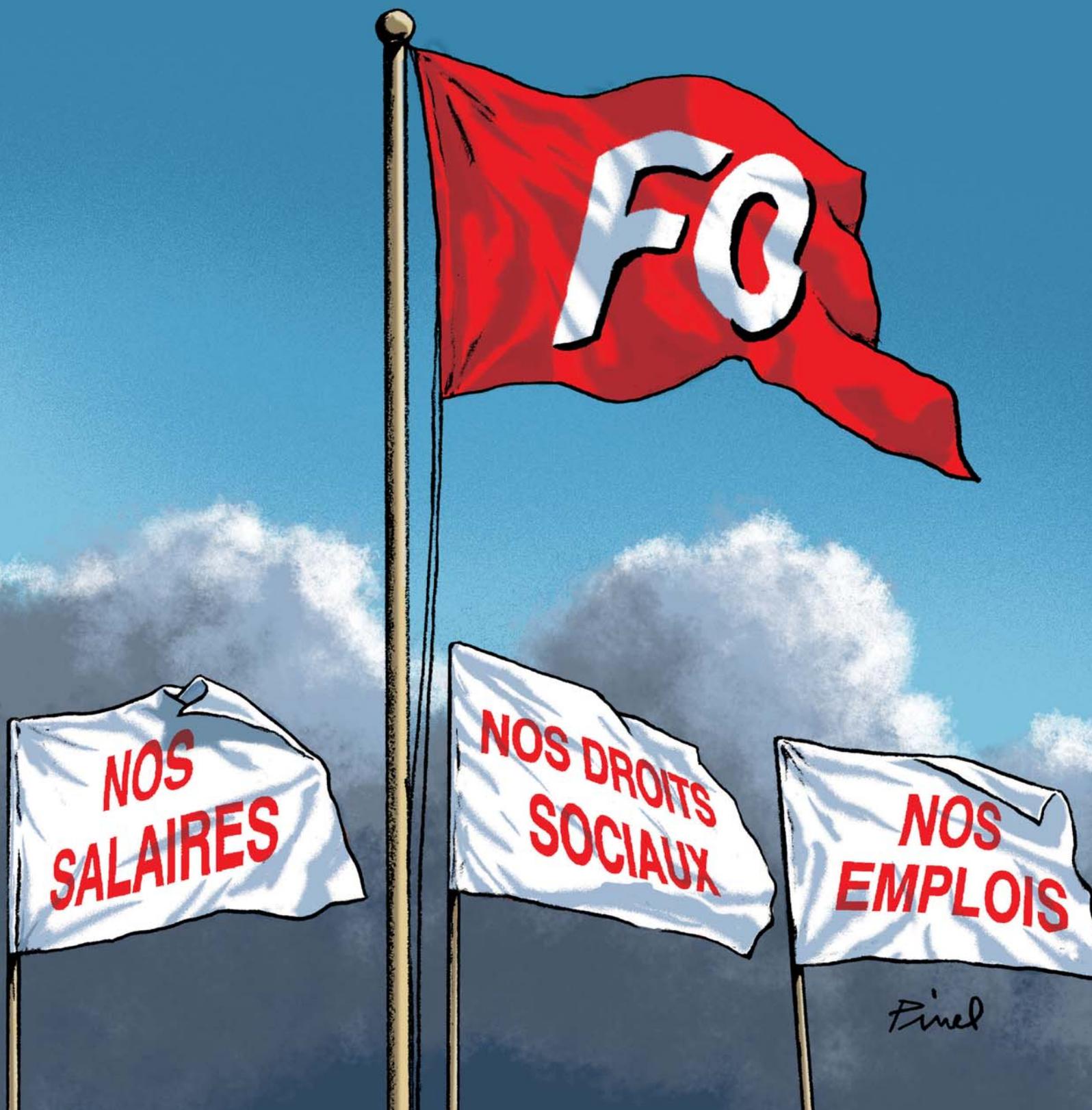


L'inFO

N° 3422 du 2 au 15 avril 2025

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière





p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Nos efforts rassemblés pour faire aboutir nos revendications

- Réarmement : les travailleurs refusent de payer la facture.
- Concertation : FO condamne l'idée d'une discussion sur le pilotage du système des retraites.
- Retraites : dans la fonction publique aussi, la mascarade ne passe pas.
- Des politiques publiques inefficaces à réduire la précarité de l'emploi.
- Lutte contre la fraude aux cotisations sociales : une année record mais de nombreux défis.
- Crise des urgences : en dix ans, les temps de passage en forte augmentation.

//// DROIT (page 9)

- Transfert du contrat de travail du privé vers le public : le silence vaut refus!

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Emploi des jeunes : toujours pas de sortie de crise.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Des militants syndicaux ivoiriens se forment avec FO.
- En bref : Siemens et Hewlett Packard Enterprise suppriment des emplois. Northvolt en faillite.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Automobile : près de la moitié des emplois supprimés chez MMT-B Blanquefort.
- Chez Lidl, FO reste vigilant sur la situation économique.
- Police : un nouveau rythme de travail apprécié vaut bien la poursuite du test S4J!
- Pharmacie d'officine : FO signe une hausse de 1,1% de la valeur du point pour 2025.
- Dans les écoles et les universités la mobilisation prend de l'ampleur.
- Martinique : la lutte contre la vie chère au cœur du congrès de l'UD FO.
- Polynésie française : enfin une indemnisation chômage?
- À Mayotte, un développement « sur de nouvelles bases », vraiment?
- Dans le nettoyage, FO s'oppose à une grille salariale spécifique à l'archipel.

//// CULTURE (page 22)

- Photo. Gros plan sur l'industrie et les ouvriers du transport.
- Expo. Les banlieues ont du talent.

//// PORTRAIT (page 23)

- Mohamed Ben Ahmed : « Mon premier combat, c'est la défense des salariés ».



p. 11 à 14



p. 23

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LA STRATÉGIE DE LA TRONÇONNEUSE

Depuis fin 2023, et notamment l'élection du populiste Javier Milei en Argentine sur un programme de coupes drastiques dans les dépenses publiques et la protection sociale, la stratégie de la tronçonneuse inspire tous les adeptes de la réduction du périmètre de l'État et des services publics.

On se souvient des félicitations du ministre de la Fonction publique – non reconduit après la censure du gouvernement en décembre – à l'annonce de la nomination, aux États-Unis, d'Elon Musk à la tête d'un ministère chargé de créer de « l'efficacité » administrative à coups de hache. Le président américain Donald Trump lui a confié la mission de « *démanteler la bureaucratie gouvernementale, sabrer les régulations excessives, couper dans les dépenses inutiles et restructurer les agences fédérales* ». En deux

mois, près de 100 000 fonctionnaires ont été licenciés ou contraints à la démission. Tronçonneuse à la main, Musk entend continuer à tailler dans « *la bureaucratie fédérale* ».

Depuis, les annonces fracassantes, les rebondissements incessants, la multiplication des provocations rythment la politique américaine et la géopolitique mondiale. Étrange modèle qui continue de se propager à travers le monde. La France est-elle épargnée? Rien n'est moins sûr.

Il y a un peu plus d'un an, un rapport parlementaire proposait, au nom de l'exigence de simplification, de « *rendre des heures aux Français* ». Ce rapport venait confirmer que derrière un discours de bon sens apparent sur la simplification des règles et des normes se cache très souvent la réduction des droits des salariés et du nombre et des moyens de leurs représentants. Les premières propositions ambitionnaient, entre autres, de relever les seuils (d'effectifs de salariés) qui déclenchent un certain nombre d'obligations en matière de

dialogue social et de représentation des salariés, de réduire le délai de saisine des prudhommes, ou encore de faciliter le recours au temps partiel.

Puis un projet de loi a été présenté, moins offensif, expurgé des dispositions sociales qui figuraient dans le rapport. Il restait néanmoins une disposition emblématique sur la simplification du bulletin de paye que FO a vivement combattue et qui a été supprimée lors du débat au Sénat. À l'Assemblée nationale, une commission spéciale a été constituée pour plancher sur ce projet de loi de simplification.

Manifestement inspirés par la stratégie de la tronçonneuse, quelques députés ont déposé une batterie d'amendements la semaine dernière pour supprimer plusieurs dizaines d'agences, ou de comités consultatifs, jugées coûteuses et inutiles. Si certaines ont survécu, comme l'ADEME, France compétences ou l'ANACT, d'autres

n'ont pas échappé à la suppression.

C'est le cas des CESER. Ces assemblées de la société civile organisée, présentes dans chaque région et composées de membres issus des mondes économique, syndical, associatif et agricole, ont un rôle majeur pour éclairer les instances régionales dans leurs prises de décision et permettent une vision à long terme des territoires. La confédération se mobilise pour obtenir le maintien des CESER et multiplie les prises de contact avec les groupes parlementaires pour que le projet de loi, lorsqu'il sera débattu par les députés en séance plénière la semaine du 8 avril, ne retienne pas ces amendements de suppression. Pour FO, présente dans tous les CESER, dans l'Hexagone et les Outre-mer, cette suppression est une attaque inacceptable contre la démocratie et la démocratie sociale. L'enracinement de la tronçonneuse dans la vie politique française a bel et bien commencé.

La France est-elle épargnée? Rien n'est moins sûr

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos efforts rassemblés pour fa

Si l'exécutif souligne une situation budgétaire « difficile » et laisse déjà à comprendre que 2026 pourrait porter des mesures encore plus rudes, les travailleurs refusent toute atteinte à leurs droits, qui plus est sur l'autel d'un « réarmement » dont ils n'ont pas à payer les « efforts ». Et d'autant que les plus riches sont toujours, eux, peu sollicités et que les aides massives dont bénéficient les entreprises sont toujours exemptées de conditionnalité, alors que celle-ci pourrait induire des recettes supplémentaires. Dans un contexte de difficultés sociales qui pèsent sur le moral des ménages, où perdure l'emploi précaire et où se poursuivent des destructions d'emplois pérennes, les travailleurs – avec FO – redoublent d'efforts pour faire aboutir leurs revendications : sur l'emploi, la réindustrialisation, les salaires, la protection sociale, les services publics, les retraites...

Retraites : dans la fonction publique aussi, la mascarade ne passe pas

C'est un soutien complet apporté à la position de la confédération, a souligné la Fédération générale des fonctionnaires (FGF-FO) qui tenait son XXIV^e congrès à Troyes, du 24 au 28 mars. Le 27 février, la confédération avait quitté la première réunion de la concertation sur les retraites, la qualifiant de « mascarade ». En toute logique, l'Union interfédérale UIAFP-FO (agents de l'État, hospitaliers, territoriaux, fonctionnaires de La Poste et d'Orange) a refusé de participer, le 19 mars, à la première des trois réunions se voulant une déclinaison, à destination de la fonction publique, de la concertation. Elle ne se rendra pas non plus aux réunions des 16 avril et 21 mai. Le congrès de la FGF-FO mandate quant à lui « le secrétariat fédéral à ne participer à aucune réunion sur les retraites », mais aussi le bureau fédéral

« pour organiser la défense des caisses et régimes de retraite publics dans le cadre de l'UIAFP ».

La SPS-FO demande « la restitution des 100 milliards d'euros »

Le gouvernement vient d'annoncer la création d'une commission dédiée à la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires hospitaliers et des collectivités territoriales. Commission qui pourrait concerner aussi l'Ircantec (la caisse de retraite des contractuels des trois versants de la fonction publique). D'ores et déjà, FO-SPS (services publics et de santé), dénonçant « les attaques visant à affaiblir la CNRACL », a rappelé que « l'État a ponctionné durant les cinquante dernières

années, au titre de la solidarité (inter-régimes), plus de 100 milliards d'euros à la CNRACL, empêchant celle-ci de constituer des réserves pour faire face à la baisse du rapport démographique ». Alors que selon la Cour des comptes, le déficit de la CNRACL devrait atteindre 6,6 milliards d'euros en 2025, FO-SPS demande entre autres « la restitution des 100 milliards d'euros », et « la titularisation massive des contractuels, permettant à la CNRACL d'avoir un ratio démographique actifs/retraités plus favorable ». En 2022, 23% des agents du versant territorial étaient des contractuels, en hausse de 26,1% en onze ans. On en comptait 22% dans l'hospitalière, en hausse de 39,2% sur la même période.

Valérie Forgeront

Concertation : FO condamne l'idée d'une discu

Les seuls cinq interlocuteurs sociaux restés à la concertation sur les retraites ont annoncé le 27 mars travailler sur une nouvelle feuille de route, qui « consoliderait le système par répartition » en veillant à l'équilibre financier demandé par le Premier ministre d'ici 2030. En phase avec les

propos de François Bayrou, ces organisations syndicales et patronales veulent en outre élargir leurs discussions « à la réorganisation du pilotage et de la gouvernance du système du régime général ». Pilotage qui, selon elles, pourrait à terme être confié aux interlocuteurs sociaux. Cet axe nouveau fait bondir

Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. « Ce « village retraites », ce n'est ni le lieu, ni l'endroit pour discuter du pilotage du système des retraites. C'est scandaleux d'aborder des enjeux aussi conséquents sans que tous les interlocuteurs sociaux soient présents. »

faire aboutir nos revendications

Réarmement : les travailleurs refusent de payer la facture

Un « cauchemar ». Ainsi était qualifiée le 26 mars, par la porte-parole du gouvernement, la préparation prochaine du projet de loi de finances pour 2026. Un PLF qui viserait des mesures permettant de ramener le déficit public à 4,6% du PIB, contre 5,4% cette année. « Chacun sera mis à contribution », prévient Sophie Primas, annonçant « une grande conférence sur les finances publiques en avril qui va associer tout le monde ». L'exécutif entend réorienter les investissements publics vers le réarmement, avec un soutien renforcé aux entreprises de défense. D'ores et déjà, une aide de 1,7 milliard d'euros est annoncée. Quant aux particuliers, ils pourront participer à l'effort de réarmement en plaçant de l'argent (au minimum 500 euros) dans un nouveau fonds BPIFrance Défense, visant 450 millions d'euros. À noter qu'en février dernier, le taux de rendement des livrets d'épargne, livret A et LDDS, détenus souvent par les plus modestes, est descendu à 2,4% contre 3% depuis mi-2023.

Nos revendications, toujours

Qui va payer au final les efforts publics de réarmement? Pour le gouverneur de la Banque de France « la réponse est malheureusement claire, c'est



© MICHEL GAILLARD/REA

forcément de la dépense publique ». Dès le 6 mars, FO a dit son opposition à « plus d'austérité » sur les politiques publiques. Alors que les indicateurs économiques sont en berne (croissance, consommation, moral des ménages, chômage), les travailleurs entendent porter plus que jamais leurs revendications. Notamment d'une véritable réindustrialisation. Avec FO, ils demandent notamment la protection et le développement des emplois, une hausse massive des

salaires, des moyens à la hauteur des besoins pour l'ensemble des services publics... Ils dénoncent par ailleurs l'abaissement du plafond des indemnités journalières d'arrêt maladie, en vigueur depuis le 1^{er} avril (décret du 21 février) et visant une économie de 600 millions. Ils fustigent aussi la proposition, notamment du Medef et du président du COR, de supprimer l'abattement fiscal de 10% sur les pensions.

Valérie Forgeront

Commission sur le pilotage du système des retraites

En embuscade toujours, un régime par points

Sur le fond, vouloir confier la gestion du régime de base aux interlocuteurs sociaux est une idée en forme de piège, insiste Michel Beaugas. Car « s'il s'agit de remettre à l'équilibre le régime de base, puisque le

patronat refuse d'augmenter les cotisations, la seule solution sera d'aller ponctionner dans les réserves des régimes complémentaires, en particulier celles de l'Agirc-Arrco. En réalité, ce qu'ils nous préparent dans leur coin, c'est l'introduction d'un régime de retraite par points, englobant tous les régimes. Ce que nous refusons ». La feuille de route

prévoit aussi, pour les ressources du système, « un effort partagé » entre entreprises et salariés, voire en incluant les retraités. L'idée hérisse. Le 28 mars, huit unions de retraités (dont l'UCR-FO) ont rappelé leur opposition à la suppression de l'abattement de 10% sur les pensions, voulue entre autres par le Medef.

Ariane Dupré

Nos efforts rassemblés pour fa

Crise des urgences : en dix ans, les temps de passage en forte augmentation



urgences, le temps passé aux urgences est de 14 heures 50 en 2023, soit 2 heures 20 de plus qu'en 2013.

Les personnes âgées particulièrement impactées

Au total, 15% des patients ont passé plus de 8 heures aux urgences en 2023, contre 9% en 2013. Dont 36% de personnes âgées de plus de 75 ans, une représentation plus forte qu'il y a dix ans. « Les difficultés à trouver un lit dans un autre service pour les patients âgés, plus souvent hospitalisés à la sortie des urgences, affectent aussi ces durées », admet la DREES. Si les hospitalisations ont diminué de 5% en 2023, « cette baisse pourrait résulter de changements de pratiques médicales, de différences dans l'état de santé des patients ou d'un moindre nombre de lits disponibles », constate encore l'étude. L'hôpital a perdu 43400 lits d'hospitalisation complets en dix ans, rappelle-t-elle. Faute d'effectifs et de moyens.

Ariane Dupré

En dix ans, la hausse du nombre de patients aux urgences a fait augmenter les durées de passage. Ainsi, en 2023, « la moitié des patients y restent plus de 3 heures, 45 minutes de plus qu'en 2013 », constate une étude de la DREES publiée le 19 mars. À noter que l'enquête de la direction statistique des ministères sociaux (auprès de 719 services d'urgence) a été réalisée le 13 juin 2023, un jour d'activité moyenne, hors période de vacances et

d'épidémies hivernales. Et comparée avec les résultats de juin 2013. Le constat de la DREES souligne la crise de l'hôpital. Ainsi, les délais explosent partout. Pour les 11% de patients des urgences admis directement ensuite dans un autre service de l'hôpital, la durée médiane de passage aux urgences est passée à 5 heures 20 en 2023, soit 1 heure 25 de plus qu'en 2013. Pour les 5% de patients passés par une unité d'hospitalisation de courte durée des

Des politiques publiques inefficaces à réduire la précarité de l'emploi

Le bonus-malus, dispositif de modulation du taux de cotisation chômage des employeurs en fonction du nombre de ruptures de contrats, a eu un impact « limité » sur les contrats courts, selon une étude de l'Unédic publiée le 10 mars. Entre 2023 et 2024, le nombre de fins de contrats a baissé de 8% en moyenne dans les sept secteurs concernés. Mais cette baisse n'est « pas forcément imputable au dispositif », précisent les auteurs, d'autres facteurs économiques et conjoncturels ayant pu jouer. La mesure, qui s'applique à moins de 30000 entreprises, est également « peu désincitative pour les

entreprises ayant les taux de séparation les plus importants », constate l'Unédic.

« Le bonus-malus ne sert à rien. Pour plus d'efficacité, FO proposait de payer non pas au nombre de ruptures, mais au nombre de contrats courts passés, et sans plafond », rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

FO est contre le CDD multi-remplacements

Beaucoup de contrats courts résultent de la réembauche d'un salarié par le même

employeur. Cela représentait environ 44% des recrutements entre 2012 et 2019, selon une autre étude, publiée le 19 mars par l'Institut des politiques publiques. À 93%, il s'agissait de CDD de courte durée. Cette pratique est toujours d'actualité selon Michel Beaugas. « C'est justement contre ce phénomène que devait lutter le bonus-malus. S'il y a une réembauche, c'est que le poste est nécessaire. Le salarié pourrait donc être en CDI ou en CDD de plus de six mois », martèle-t-il.

Le CDD multi-remplacements, en cours d'expérimentation jusqu'au 13 avril, est un autre dispositif censé freiner le recours aux

Prendre aboutir nos revendications

Lutte contre la fraude aux cotisations sociales : une année record mais de nombreux défis

Jamais la fraude aux cotisations sociales n'a été autant détectée. Et en dix ans, le montant des redressements ordonnés par le réseau des Urssaf – qui a pour mission de collecter les cotisations auprès des employeurs et des entrepreneurs afin de financer le système de protection sociale – a été multiplié par quatre. En 2024, ce montant atteint 1,6 milliard d'euros, chiffre en hausse de 34% en un an. Il regroupe deux types de redressement : ceux découlant des contrôles classiques, à destination des entreprises n'ayant pas déclaré correctement leurs cotisations, et ceux découlant des contrôles visant à lutter contre le travail dissimulé.



Si FO salue l'effort des inspecteurs de l'Urssaf ayant réalisé ce bilan record, la confédération tempère cette victoire. « Il existe une différence notable entre le montant des redressements qu'on nous annonce assez fièrement et les 11% réellement recouverts », précise Éric Gautron, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale collective. En effet, sur 1,096 milliard d'euros de cotisations non déclarées détectées, seuls 121 millions d'euros ont été récupérés par l'Urssaf. Les fraudeurs parviennent fréquemment à organiser leur insolvabilité.

Une législation plus ferme pour dissuader les fraudeurs

Or, rappelle Éric Gautron, « toute cette fraude, c'est du manque à gagner pour la Sécurité sociale puisque l'Urssaf récolte toutes les cotisations » servant à financer la protection sociale, dont les différentes caisses des organismes du régime général. En bout de chaîne, ce sont donc l'ensemble des assurés sociaux qui pâtissent de ces fraudes. FO appelle donc à une évolution de la législation, afin de pouvoir réellement « taper au portefeuille pour dissuader efficacement les fraudeurs ».

Fanny Darcillon

ire

contrats courts. Il permet à un employeur de conclure un seul CDD avec un salarié qui pourra ainsi remplacer plusieurs absents, simultanément ou successivement.

L'un des objectifs affichés est d'éviter la rupture de contrats à répétition. « Ce dispositif aggrave en réalité la précarité car il maintient le salarié dans des contrats courts. Pourquoi ne pas créer un poste en CDI pour assurer successivement les remplacements? », poursuit Michel Beaugas. Lors d'une réunion au ministère du Travail le 17 mars, FO s'est prononcée contre la pérennisation de ce dispositif. **Clarisse Josselin**



Ne pas oublier de s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : Téléphone :
Mail :

Tarif public

Tarif adhérent individuel

N° de carte :
Nom du syndicat :
Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

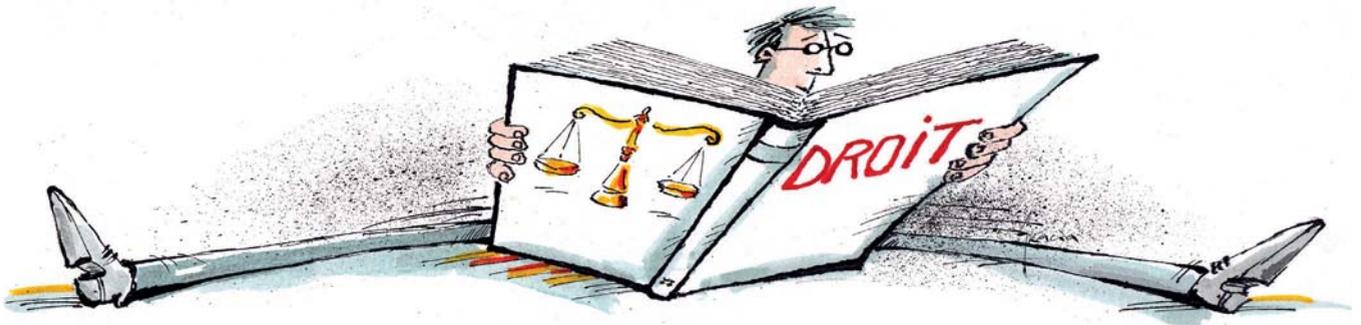
Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55



Transfert du contrat de travail du privé vers le public : le silence vaut refus!

C'est la première fois que la Cour de cassation se prononce sur cette question.

Une salariée est engagée par une association hospitalière en 2014. En septembre 2016, elle est arrêtée en raison d'une grossesse pathologique.

En décembre de la même année, elle est informée du transfert de son contrat de travail vers un établissement public hospitalier, conformément aux dispositions de l'article L. 1224-3 du Code du travail. Par courrier, elle demande des précisions sur ce transfert.

Sans réponse de la part de la salariée, l'hôpital rompt le contrat de travail de plein droit.

Un an plus tard, l'ex-salariée saisit la juridiction prud'homale pour nullité de son licenciement en raison de son état de grossesse et au motif notamment que son absence de réponse ne vaut pas refus de son transfert.

La cour d'appel de Douai fait droit à ses demandes et le centre hospitalier forme un pourvoi en cassation.

Par un arrêt en date du 12 mars 2025 (n°22-20627), la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel : « En statuant ainsi,

alors qu'en l'absence de dispositions prévoyant, vis-à-vis des salariés concernés, une procédure particulière pour la proposition de contrat de droit public en cas de reprise par une personne publique, le refus par le salarié de signer le contrat de droit public proposé par la personne publique n'est soumis à aucune forme particulière, la cour d'appel a violé les textes susvisés. »

La Cour de cassation se fonde sur le défaut de précision de la notion de refus, et notamment le défaut de condition de forme du refus de l'article L. 1224-3 du Code du travail, pour considérer que le refus de la salariée peut se déduire de son défaut de réponse, dans la mesure où le contrat de travail ne peut être modifié qu'avec l'accord exprès du salarié, lequel ne peut résulter de son silence ou de la poursuite par lui du travail.

Attention donc car le refus n'a plus besoin d'être explicite.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1224-3 du Code du travail dispose :

« Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit

public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

Sauf disposition légale ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires de la personne publique contrairement, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération.

Les services accomplis au sein de l'entité économique d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la personne publique d'accueil.

En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat. »

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Emploi des jeunes : toujours pas de sortie de crise

Malgré différents plans gouvernementaux lancés ces dernières années, les jeunes en France demeurent particulièrement touchés par le chômage, le sous-emploi et les contrats précaires, dont ceux à temps partiel non choisi. En la matière le pays est même parmi les plus mauvais élèves en Europe. Alors que FO annonce une journée nationale le 25 juin dédiée à ses jeunes militants, retour sur la situation des moins de 30 ans, leurs préoccupations sociales et leurs attentes syndicales avec la confédération en soutien.

Perspectives inquiétantes pour l'insertion professionnelle des 15-24 ans

Et voilà que l'insertion professionnelle des jeunes marque le pas! Selon une note publiée le 27 mars par l'Insee, le taux d'emploi des 15-24 ans (au sens du Bureau international du travail) a reculé en 2024 de 0,6% sur un an, pour s'établir à 34,4%. Inquiétant, ce recul s'accompagne d'une hausse du taux de chômage, porté en 2024 à 18,8% des jeunes actifs (+1,5%), alors qu'il régresse dans les autres tranches d'âge! Est-ce le début d'un retournement de tendance? On peut se le demander après l'embellie constatée entre 2017 et 2023 sur le front de l'insertion des 15-24 ans, en raison notamment de l'essor de l'alternance. Sur cette période, malgré la pandémie, le taux d'emploi des jeunes a augmenté de six points, jusqu'à atteindre 35,2% en 2023, soit son niveau le plus élevé... depuis 1990. En clair, ces années 2017-2023 ont été une rupture, en comparaison des quinze ans précédents où le taux de chômage des 15-24 ans a quasiment augmenté en continu.

Ce recul 2024 du taux d'emploi est d'autant plus inquiétant que l'embellie d'hier ne s'est pas accompagnée d'une réduction des inégalités dans l'accès à l'emploi. Celles-ci persistent, constate la Cour des comptes dans son rapport public annuel 2025. Elle pointe la part restée élevée des jeunes « *ni en emploi ni en études ni en formation* » (10,5% en 2023). Elle rappelle combien l'accès à l'emploi demeure très dépendant du niveau de diplôme. Elle déplore des inégalités territoriales toujours marquées, dans les Outre-mer, les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quant au recul de la précarité d'emploi pendant l'embellie, il est apparent, appuie-t-elle : si la part des CDD et de l'intérim a diminué sur la période (-8 points), l'essor de l'alternance

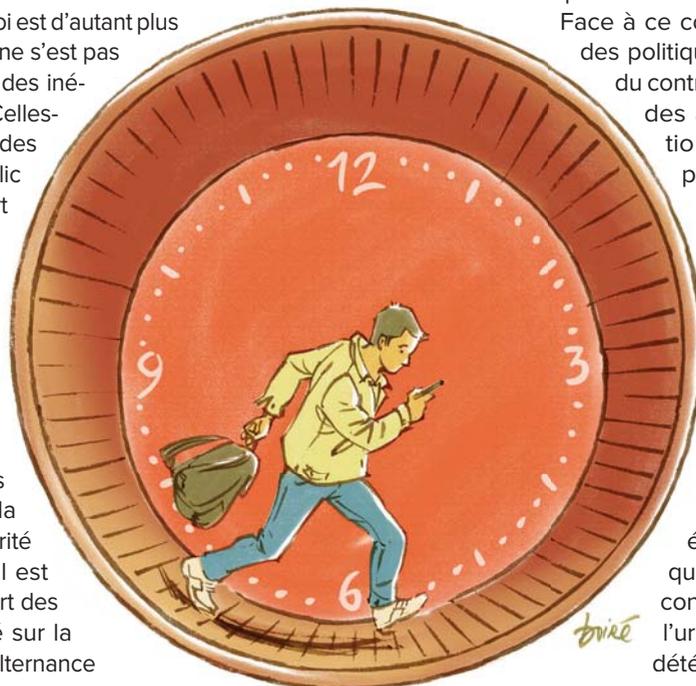
(+6 points) l'explique. Dans les faits, les jeunes restent abonnés aux contrats courts : en 2023, 6,6% étaient en CDD de moins de trois mois, contre 2% dans toute la population.

« Redéfinir un cadre stratégique général »

Et la situation s'aggrave selon l'Insee : en 2024, la part des jeunes en CDD de moins de trois mois est passée à 7,1% (+0,5 point). La « photographie » Insee de l'emploi des 15-24 ans confirme leur parcours du combattant : ils sont en CDI bien plus rarement que leurs aînés (41,6% le sont, contre 76,1% des 25 ans ou plus). Ils sont plus souvent en CDD ou en intérim (à 23,8%, contre 9,1% des 25-49 ans), à temps partiel (22%), plus concernés par le sous-emploi. Globalement moins diplômés que la population, 63% sont ouvriers ou employés et 29,2% suivent un cursus professionnalisant, en alternance ou en stage.

Face à ce constat qui interroge l'efficacité des politiques publiques menées (création du contrat d'engagement jeune, réforme des aides à l'alternance, modification de l'organisation du service public de l'emploi, etc.), la Cour des comptes appelle l'État à « *redéfinir un cadre stratégique général* », et à mieux cibler ses dépenses pour l'accompagnement, la formation, les aides à l'embauche d'apprentis. Lesquelles ont plus que doublé entre 2017 et 2023, à 7,3 milliards d'euros. Clairement, elle conseille de prioriser les publics les plus éloignés de l'emploi, s'étonnant que cela n'ait pas été fait quand la conjoncture était bonne. C'est dire l'urgence à agir, alors que celle-ci se détériore.

Élie Hiesse



Emploi des jeunes : toujours

En 2020, un plan d'urgence inégal pour les jeunes frappés par la crise du Covid-19.

Il y a cinq ans, en pleine pandémie de Covid-19, les jeunes ont été particulièrement frappés par la crise sanitaire et économique. Avec le confinement, en 2020, le taux d'emploi des 15-24 ans chutait de 1,1 point, à 28,9%. Leur taux de chômage augmentait plus que pour les autres actifs, atteignant 21,5% en 2020, selon la Dares. Pour éviter le décrochage de toute une génération, le gouvernement lance, en juillet 2020, le plan « un jeune, une solution » de 6,5 milliards d'euros sur deux ans. Il prévoit 615 000 places dans des dispositifs d'accompagnement, de formation et d'insertion. L'exécutif annonce une hausse de 50% des entrées dans le

dispositif garanties jeunes des missions locales (150 000 entrées prévues en 2021), 210 000 places supplémentaires sur deux ans pour l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) géré par Pôle emploi. Pour doper l'emploi, l'exécutif relance les contrats aidés, dont 100 000 places en parcours emploi-compétences (PEC) sur deux ans. Pour les moins de 26 ans, une aide à l'embauche de 4 000 euros est créée pour un contrat de plus de trois mois, pour un salaire allant jusqu'à 3 000 euros (ce seuil sera ramené à 1,6 fois le Smic en mai 2021). Cette prime aux employeurs, initialement prévue sous forme d'exonérations de cotisations, donnera lieu à une compensation de cotisations, à la demande des syndicats. Enfin, une aide spécifique est créée pour les

employeurs embauchant un jeune en alternance, allant de 5 000 euros pour un jeune de moins de 18 ans à 8 000 euros pour un majeur.

Effet biaisé des aides

Si FO jugeait un plan jeunes nécessaire face à la pandémie, plutôt qu'une politique par à-coups dans l'urgence, elle défendait un plan global pour la jeunesse, et une réflexion globale sur la structuration de l'emploi en France. Elle appelait aussi à un contrôle des aides pour éviter les effets d'aubaine. La Dares a d'ailleurs dressé un bilan mitigé de l'aide à l'embauche des jeunes de 22 à 25 ans. Celle-ci aurait permis d'augmenter de 7% l'emploi en CDD ou en CDI au deuxième semestre 2020, soit 60 000 emplois supplémentaires. Mais au détriment de contrats plus courts (CDD de moins de trois mois, intérim). Pour la Dares, cette prime n'aurait donc pas contribué à augmenter le taux d'emploi global des jeunes de 22 à 25 ans, qui s'élevait à 53% sur cette même période. Quant à l'aide à l'apprentissage, un rapport de France Stratégie estime qu'elle aurait permis de créer 80 000 contrats d'apprentissage en plus en 2020. Mais ces contrats en forte hausse, qui dépassaient le cap des 500 000 en 2020, ont surtout bénéficié aux bac+2 ayant le moins de difficultés à s'insérer, tempère la Cour des comptes dans un rapport sur le plan jeunes. Si ce plan a sans doute permis aux jeunes d'encaisser le choc, leur emploi reprendra surtout des couleurs en 2021, avec la reprise du marché du travail. Le taux d'emploi des 15-24 ans remonte alors à 32,3%, leur taux de chômage reculant à 16,1%, selon la Dares. Du mieux. Sauf que le taux de chômage des jeunes reste toujours chroniquement élevé cinq ans après le Covid : il s'élevait à 19,7% au troisième trimestre 2024.



Manifestation étudiante, le 16 mars 2021 à Paris, pour dénoncer la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent les jeunes, et en particulier les étudiants, en période de pandémie de Covid-19.

Ariane Dupré

urs pas de sortie de crise

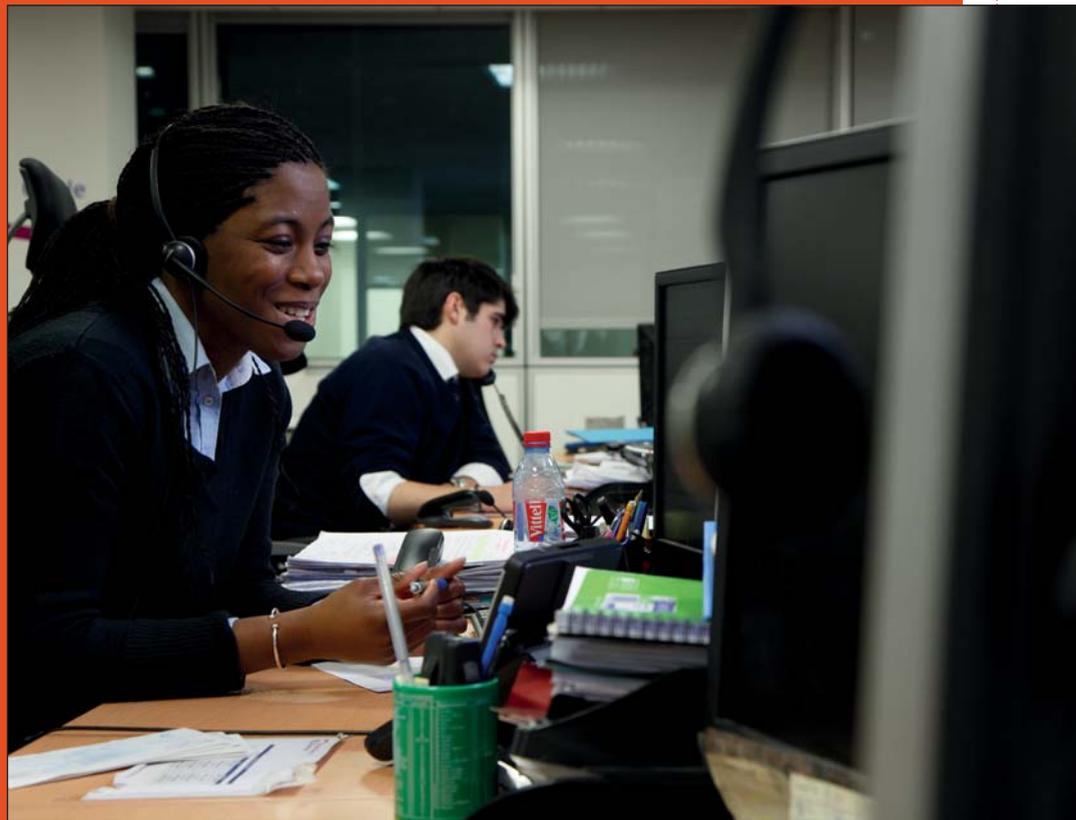
Le groupe de travail FO-Jeunes se structure

Le groupe de travail FO-Jeunes, qui se réunit depuis un an, organise une journée nationale le 25 juin prochain. Principalement construite autour d'ateliers, elle leur permettra d'échanger des connaissances sur le syndicalisme et ce qu'il peut apporter aux jeunes travailleurs. « Car quand ils arrivent en emploi, très souvent ils ne savent pas ce qu'est un syndicat, voire ils en ont une vision assez négative, à l'image de ce que révèlent les études en population générale », observe Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO. Or, 51% des 15-29 ans ont un motif d'insatisfaction par rapport à leur emploi contre 36% de l'ensemble de la population active...

« Il s'agira aussi de formaliser le groupe, pour qu'il puisse exister et prendre la parole à la tribune, à l'occasion des CCN et du congrès. Il s'agira donc de déposer les statuts d'une fédération », précise Branislav Rugani. Le groupe de travail a déjà formalisé un code de conduite pour le fonctionnement de ce réseau, afin que les discussions et débats se déroulent toujours dans le respect de tous. Une charte graphique et des capsules de communication sont en cours de conception et devraient être mises en ligne d'ici à la rentrée de septembre.

L'accès au logement, premier sujet d'inquiétude

Parmi les thématiques des quatre ateliers proposés, le premier abordera la question du logement, en lien avec le pouvoir d'achat. « Accéder à un appartement peut être difficile pour tout le monde, souligne Branislav Rugani. Mais encore plus pour ceux qui débutent dans la vie active, avec de petits salaires, ou qui sont confrontés à la précarité. » Un rapport de l'Assemblée nationale daté de 2021



© BENOIT DECOUT/REA

souligne en effet que le taux d'effort net consacré au logement par les plus jeunes est deux fois supérieur (22% pour les 18/25 ans) à celui de la population générale (10,3%).

La deuxième thématique concerne la santé mentale et l'équilibre des temps de vie. « C'est le très gros dossier qui ressort des discussions des jeunes militants : l'impossibilité de se déconnecter totalement du travail, poursuit Branislav Rugani. Ils se sentent toujours en interaction avec leurs collègues ou leur hiérarchie, ils sont trop souvent sollicités hors temps de travail et cela a un impact sur leur bien-être. » Un troisième atelier concernera la syndicalisation des jeunes et comment construire

le lien entre syndicalisme lycéen/étudiant et syndicalisme du travail. Enfin, la quatrième session s'intéressera à la dimension internationale du syndicalisme des jeunes, car FO-Jeunes souhaite pouvoir intégrer les instances syndicales internationales mises en place pour faire entendre la voix de la jeunesse. Plusieurs stages sont par ailleurs prévus pour la suite, notamment à l'Institut du travail de Strasbourg, afin de familiariser les jeunes travailleurs avec les instances européennes et internationales.

Après cette journée, un autre axe de travail consistera à reconstruire un réseau jeunes à travers toute la France, avec un référent par région.

Sandra Déraillot



...

Journée nationale

FO JEUNES

25 JUIN 2025

9H30
17H30



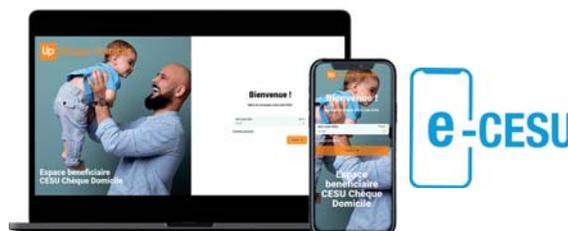
CONFÉDÉRATION FO - SALLE LÉON JOUHAUX



COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans la négociation de dispositifs pour renforcer le pouvoir d'achat et améliorer l'équilibre de vie des salariés et agents.

- Accès à une pause déjeuner de qualité avec la carte Déjeuner
- Accès aux services à la personne avec le CESU Chèque Domicile
- Accès aux aides avec notre partenaire Klaro
- Soutien financier avec notre partenaire Rosaly
- Accompagnement des salariés aidants avec notre partenaire Prev&Care



Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social.

Retrouvez nos solutions sur up.coop

Contactez notre équipe partenariats : infopartenariatsetcooperation@up.coop

 Tant d'avantages à coopérer

SIEMENS

Siemens a annoncé la suppression de plus de 6000 postes dans le monde, dont 2850 en Allemagne. La division de l'automatisation industrielle est principalement visée (-5600 emplois). Quatre cent cinquante postes disparaissent également de la division des technologies de recharge des véhicules électriques. L'industriel explique sa décision par une « *pression concurrentielle accrue et une baisse de la demande, principalement sur les marchés allemand et chinois* ». Siemens emploie actuellement 313000 salariés dans le monde.

NORTHVOLT

Northvolt, le fabricant de batteries suédois, s'est déclaré en faillite le 12 mars. Le groupe employait encore 5000 salariés dans le pays après qu'une restructuration en septembre 2024 avait supprimé un quart de ses effectifs. Il avait aussi gelé trois projets d'usines au Canada, en Allemagne et en Suède. Le groupe, dont les deux principaux actionnaires sont l'américain Goldman Sachs et l'allemand Volkswagen, se dit affecté par « *la hausse des coûts du capital, l'instabilité géopolitique, des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et les évolutions de la demande du marché* ».

HEWLETT PACKARD

Hewlett Packard Enterprise va supprimer entre 2500 et 3000 emplois dans le monde, soit 5 % de son effectif total de 61000 salariés, au cours des douze à dix-huit prochains mois. Malgré des bénéfices en hausse, l'entreprise affiche une baisse de sa marge dans la vente de serveurs, due à une concurrence agressive dans ce secteur industriel. Le P-DG d'HPE a également indiqué que les hausses de tarifs douaniers américains créaient une incertitude et avaient un impact négatif sur son activité.

Sandra Déraillot

Des militants syndicaux ivoiriens se forment avec FO

Douze cadres de la jeune Confédération syndicale ivoirienne espoir (CSE) ont été accueillis du 10 à 14 mars au siège de FO, à Paris, pour bénéficier d'une formation sur mesure.



Un peu plus d'un an après la création officielle de la Confédération syndicale espoir en Côte d'Ivoire, douze cadres de la CSE sont venus au siège de FO se former. « *Il n'existe pas de centre de formation syndicale en Côte d'Ivoire. Apprendre auprès de ceux qui ont une longue expérience nous donne des outils pour consolider plus rapidement notre confédération* », se félicite Pacôme Ataby, secrétaire général de la CSE.

Trois thèmes ont été retenus pour ce module sur mesure : la protection sociale, la négociation collective et le développement syndical. La principale problématique des travailleurs ivoiriens est le pouvoir d'achat. Le salaire minimum est à 114 euros (75000 FCFA) par mois et le taux d'emploi informel atteint 70%.

« *Les gens vivent au jour le jour, ils n'ont pas de compte en banque. La main-d'œuvre est peu qualifiée et il y a des licenciements abusifs régulièrement* », expliquent les militants. Le système de protection sociale est encore embryonnaire.

Seuls deux risques existent, la maladie et la retraite.

La CSE, une organisation libre et indépendante

La CSE a été officiellement créée le 6 mars 2024, en réaction à un protocole d'accord signé entre le gouvernement et cinq confédérations syndicales, et qui instaurait un renoncement à la grève pour une durée de cinq ans. « *En contrepartie, le gouvernement promettait de considérer ces confédérations comme les principales organisations du pays. En Côte d'Ivoire, il n'y a pas d'élections professionnelles pour déterminer la représentation syndicale* », ajoute Pacôme Ataby.

Pour le militant il était hors de question de renoncer au droit de grève, « *le droit le plus fondamental du syndicalisme* » à ses yeux. Avec d'autres militants issus de plusieurs confédérations, il a alors fondé la CSE, une organisation libre et indépendante, aux fondements proches de ceux de FO.

Clarisse Josselin

Automobile : près de la moitié des emplois supprimés chez MMT-B Blanquefort

MMT-B, fabricant bordelais de boîtes de vitesses manuelles, a annoncé le 13 mars la suppression de 197 emplois sur 422 pour motif économique. FO, qui faisait partie d'une délégation reçue à Bercy le 26 mars, appelle les pouvoirs publics à prendre rapidement des mesures pour préserver l'emploi.

« **N**ous sommes venus ici pour préserver l'emploi et montrer notre envie de sauvegarder le site qui aura cinquante ans l'an prochain. On était encore mille salariés en 2019 », rappelle Régis Labasse, secrétaire FO du CSE de MMT-B, devant Bercy, où une délégation intersyndicale a été reçue le 26 mars.

L'équipementier automobile implanté à Blanquefort a annoncé le 13 mars, en CSE extraordinaire, la suppression pour motif économique de 197 postes sur 422 d'ici fin 2025. Les négociations du PSE ont démarré le 20 mars avec la mise en place d'un accord de méthode. Elles s'achèveront le 26 juin.

Un plan de départs volontaires sera d'abord ouvert, du 1^{er} juillet au 30 septembre. Suivront une phase de reclassement interne au sein du groupe Ferral United, la maison mère, puis des licenciements secs.

La moyenne d'âge des salariés est de 47 ans, mais les anciens de chez Ford

peuvent avoir trente-cinq ou quarante ans de maison. « C'est un drame social. Nous allons faire au mieux pour que les salariés partent dans les meilleures conditions », assure Régis Labasse.

Une reconversion dans l'armement ?

L'entreprise, installée sur l'ancien site Ford, fabrique des boîtes de vitesses manuelles. La direction justifie le plan social par une forte baisse de commandes de la part du constructeur américain, son principal client depuis des décennies.

Le fonds d'investissement allemand Mutares, qui a racheté l'usine en 2023, n'est pas parvenu à diversifier la production pour sortir de la logique « monoclient/monoproduit ». De nouveaux clients ont bien été trouvés, mais pour des marchés de niche qui ne fournissent pas assez d'emplois.

Au nom du CSE, Régis Labasse avait écrit mi-mars au président de la République et

au ministre de l'Industrie pour leur demander d'agir pour soutenir les emplois. « On a un outil de production qui fonctionne, des machines et des opérateurs qualifiés, on peut trouver d'autres clients en France », estime-t-il. L'une des pistes évoquées par Bercy a été une reconversion dans l'armement. La Direction générale de l'armement se rendra prochainement sur place pour évaluer la faisabilité de ce projet.

Clarisse Josselin



Sandra Ciotta, secrétaire du syndicat FO-MMT-B et DS, et Régis Labasse, secrétaire FO du CSE.

Chez Lidl,

FO reste vigilant sur la situation économique

L'intersyndicale de Lidl, qui menace de déposer un droit d'alerte économique, va encore devoir patienter. Lors d'un CSE extraordinaire le 26 mars, les cinq syndicats dont FO n'ont obtenu que la moitié des chiffres demandés. Le reste des documents leur sera remis lors d'un prochain CSE le 3 juin. C'est alors que les élus décideront ou non de déposer leur droit d'alerte.

« Nous allons transmettre ces premiers documents à notre expert. Mais à première vue, la situation ne nous semble

pas aussi dramatique que ce qu'on nous laissait entendre », réagit Sabine Pruvost, déléguée centrale FO.

Une majorité des salariés prêts à se mobiliser

Le climat social reste tendu dans l'enseigne, où le personnel s'était massivement mis en grève le 7 février. Les salariés se disent prêts à 84% à poursuivre les actions syndicales, selon un questionnaire lancé par l'intersyndicale

et qui a obtenu 6000 réponses, soit plus de 75% de participation!

Près des deux tiers des sondés sont favorables à la grève. Leurs principales revendications portent sur une amélioration des conditions de travail, une augmentation générale des salaires et une diminution des objectifs de performance. Plus de la moitié souhaite également que le travail dominical, que la direction souhaite généraliser au 1^{er} juin, ne se fasse que sur la base du volontariat.

Clarisse Josselin

Dans les écoles et les universités la mobilisation prend de l'ampleur

Dans les écoles, les collèges et les universités, les conséquences de la politique budgétaire se font sentir. Face à une situation de plus en plus dégradée, la mobilisation s'organise.

Si les situations relatives aux moyens divergent bien sûr d'un établissement scolaire à l'autre ou d'une université à une autre, les conséquences des mesures d'austérité budgétaire et des réformes se font sentir de plus en plus sur le territoire. Ce qui amène les militants FO à batailler. Nombre de mobilisations ont ainsi ponctué le mois de mars et ce 2 avril était prévue, à l'appel d'une intersyndicale à laquelle participe la FNEC FP-FO, une grève nationale et une manifestation à Paris contre la réforme du Choc des savoirs. Comment s'étonner de ce mécontentement dans l'enseignement. Dans le premier degré, par exemple, sont prévues à la prochaine rentrée 670 suppressions de postes et 5000 fermetures de classes. Et ces dernières impactent notamment les territoires ruraux. Dans l'Yonne, par leur mobilisation, les enseignants avec les familles et des élus locaux ont réussi à faire reculer partiellement le rectorat. Le collectif est monté à Paris le 15 mars, organisant un

rassemblement soutenu par la FNEC FP-FO. À la suite de celui-ci, « *un comité de liaison s'est créé pour fédérer l'ensemble des acteurs contre les fermetures de classes* », explique Christophe Lalande de la FNEC FP-FO. Dans la capitale, où des classes ferment aussi, la fédération a dû œuvrer par ailleurs sur un autre dossier : celui de la menace d'une suppression des décharges d'enseignement pour les personnels de direction des écoles. La mobilisation des agents contre ce projet, les 4 et 11 mars, a permis d'obtenir le recul du ministère. Le 18 mars, il a ainsi annoncé un moratoire.

Étudiants et personnels en AG

Particulièrement touché par des mesures d'austérité, l'enseignement supérieur vit au rythme des mobilisations depuis le mois de décembre. Dernière en date, celle, nationale, le 27 mars, à l'appel de plusieurs syndicats dont FO. « *De plus en plus de professionnels, enseignants-chercheurs rejoignent les étudiants déjà bien engagés dans des actions de blocage ou des assemblées générales* », constate Sylvain

Excoffon de FO-ESR. Là encore, rien d'étonnant. « *Les conséquences des choix budgétaires commencent à être visibles dans les universités, et notamment au niveau des formations. Par exemple, à Poitiers, il a été demandé à chacune de diminuer ses coûts de 10%. Cela peut passer par une baisse des frais de fonctionnement, mais aussi par la diminution des heures de cours.* » En réponse, de nombreuses assemblées générales s'organisent en vue de construire la mobilisation. Sur certains sites, la jonction entre étudiants et personnels s'opère, observe Sylvain Excoffon. Ainsi, « *au Crous de Rouen, les agents et les étudiants ont écrit ensemble leurs revendications* ».

Chloé Bouvier



© FRED MARVAUX/REA

Dans le social et le médico-social, une mobilisation historique le 1^{er} avril

« **C**ela fait bien longtemps que l'on n'avait pas eu une intersyndicale aussi large », indique Pascal Corbex de la FNAS-FO. Les cinq organisations représentatives des secteurs du social et du médico-social, dont FO, appelaient à une mobilisation le mardi 1^{er} avril. Et l'humeur n'était aucunement à la blague. Les syndicats font le constat d'« *une situation générale dégradée* », cela sur fond d'« *austérité budgétaire qui s'aggrave* ». Ils revendiquent des moyens à hauteur des besoins pour les structures, exigent « *l'augmentation générale des salaires prenant en compte*

a minima la perte du pouvoir d'achat depuis trente ans », demandent l'amélioration des conditions de travail et la création des postes nécessaires.

Le refus du projet de convention unique au rabais

Le 26 février, les organisations fustigeaient aussi le « *blocage des négociations salariales dans les conventions collectives* ». Lors de la dernière réunion, le 18 mars, les employeurs (Axess) ont proposé leur projet de convention unique (CCUE). Tous

les syndicats ont quitté la table des négociations. « *Il s'agit d'une convention unique au rabais. Nous étions opposés de base à ce projet, mais là c'est une régression sans précédent de nos acquis sociaux!* », s'indigne Franck Houlgatte de FO-Santé privée. Une colère que partage Pascal Corbex : « *Sur le temps de travail et les congés, ce document est inacceptable! Par exemple, les congés trimestriels sont divisés par trois.* » Les syndicats ont donc ajouté aux slogans de la mobilisation du 1^{er} avril celui du refus de projet de convention unique.

Chloé Bouvier

Martinique : la lutte contre la vie chère, au cœur du congrès de l'UD FO

L'urgence d'une augmentation des salaires, d'autant plus que la vie chère frappe toujours les Martiniquais : le 7 mars, lors du congrès de l'UD FO de Martinique, les militants ont réaffirmé cette revendication prioritaire.

Avec des prix 40% plus élevés que dans l'Hexagone et un tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la situation en Martinique ne s'améliore pas. Le plan gouvernemental d'octobre 2024 annulant la TVA sur 6000 produits de base est loin d'être suffisant. Si un nouveau projet de loi vient d'être annoncé contre la vie

chère en outre-mer, « pour nous, cela ne peut pas se limiter à baisser les prix de l'alimentaire. Il faut avant tout revaloriser les salaires et les pensions », insiste Éric Bellemare, secrétaire général de l'UD FO de Martinique, nouvellement réélu. Le 7 mars, lors du congrès de l'UD à Fort-de-France, les militants FO ont réaffirmé leurs revendications, avec toujours en

tête de liste l'augmentation des salaires et du Smic (à hauteur de 80% du salaire médian). Une urgence, car le décrochage s'accélère : « Ici, l'alimentation, l'essence, tout coûte plus cher. Des salariés, des fonctionnaires sont en voie de paupérisation », s'inquiète le secrétaire général de l'UD. Dans ce département, la majorité des produits sont en effet importés, et majorés d'un impôt d'octroi de mer qui sert à financer les collectivités. Un système qu'il faut aussi remettre à plat pour FO, et cela en analysant les marges des distributeurs et en revoyant la fiscalité.



Des moyens pour le service public

Le congrès a été aussi l'occasion de rappeler l'exigence de moyens et d'investissements pour les services publics en Martinique, structurellement affaiblis. « Il manque beaucoup d'AESH dans les écoles. Et les hôpitaux sont exsangues », confirme Patricia Drevon, secrétaire fédérale FO, qui présidait le congrès. **Ariane Dupré**

Polynésie française : enfin une indemnisation chômage?

Après avoir joué l'Arlésienne pendant des années, en raison notamment d'une forte opposition du Medef, l'instauration d'une indemnisation chômage semble enfin sur de bons rails en Polynésie française. C'est une revendication portée de longue date par la CSTP-FO.

Le 4 février 2025, le Comité tripartite d'orientation des réformes du Code du travail local (CTOR) devait retenir trois thématiques de travail pour les prochaines années. Cette instance, créée en mars 2024, regroupe des représentants des salariés, des employeurs et des autorités locales, aussi appelées « le Pays ».

L'un des trois sujets retenus concerne la mise en place d'un « fonds de prise en charge des salariés en perte d'emploi dans le cadre d'un licenciement économique », proposition portée par le CSTP-FO.

Un projet de texte rédigé par FO

« La création de ce fonds a recueilli le vote des trois parties », se félicite Bénédicte Renaud de la Faverie, juriste à la CSTP-FO. La militante prévoit de rédiger, d'ici décembre, un projet de texte qui sera ensuite débattu par le

CTOR dans l'objectif de devenir une « loi du Pays ».

Un accord sur la mise en place d'une allocation chômage avait déjà été trouvé par le passé, dans le cadre d'un protocole de fin de conflit après une grève générale. Une date avait même été fixée, au 1^{er} janvier 2023. « Mais il y a eu un gros blocage du Medef sur le financement de la mesure », explique la militante. Elle se montre désormais plus optimiste sur la possibilité d'un accord. « Nous avons vraiment envie de faire avancer les choses et cette fois, les employeurs ont donné leur aval », souligne-t-elle.

Clarisse Josselin

À Mayotte, un développement « sur de nouvelles bases », vraiment?

Trois mois après le passage de Chido, le projet de loi-programme censé permettre un développement de Mayotte « sur de nouvelles bases » a été présenté.

Sauf qu'il multiplie les mesures dérogatoires. Loin de l'égalité réelle revendiquée par FO, la convergence sociale est de nouveau annoncée.

En visite le 30 décembre à Mayotte dévastée par le passage – quinze jours avant – du cyclone Chido, le chef du gouvernement avait promis « dans les trois mois » un projet de « loi-programme de refondation », « conçu avec les élus ». Le calendrier a été tenu : le 20 mars, le ministre des Outre-mer, Manuel Valls, leur a dévoilé la proposition de l'État qui doit permettre « un développement économique et social (...) sur de nouvelles bases », grâce à des mesures structurelles. Présenté comme une deuxième étape après la loi d'urgence pour Mayotte (promulguée le 24 février), le projet de loi va faire l'objet d'un avis du conseil départemental, avant sa présentation fin avril en Conseil des ministres. À ce stade, il compte trente-cinq articles sur l'immigration, l'habitat illégal, la sécurité, le foncier, le développement économique et social, l'évolution institutionnelle.

« Il est urgent d'aligner les droits sociaux! »

« Il y a de l'idée mais beaucoup de dispositions à améliorer », tacle Arkaddine Abdoul-Wassion, secrétaire général de l'UD FO de Mayotte, réélu le 27 février. Sur les questions institutionnelles et de développement, le militant déplore des mesures toujours dérogatoires, à mille lieues de l'égalité réelle revendiquée par FO, première organisation sur l'île. Ainsi, le projet de loi prévoit le passage à un département-région, qui n'est qu'un autre statut particulier



© SAF HELICOPTÈRES/GRANDGUILLOT/REA

de collectivité. Ainsi, le texte annonce – de nouveau – la convergence du droit applicable en matière de droits sociaux, mais « sous réserve d'adaptations tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières du territoire ». « Mayotte a beau être le plus jeune département, le territoire est français depuis 1841. Il est urgent d'aligner les droits sociaux! », martèle le militant.

Sur le développement économique, le texte accède à une revendication

patronale, la création d'une zone franche « globale » exemptant toutes les entreprises jusqu'en 2030. Inadmissible pour Patricia Drevon, secrétaire confédérale chargée des Outre-mer : « Ce n'est pas en multipliant les exonérations fiscales et sociales, et le travail sous-payé, qu'on permettra à Mayotte de se développer sur de nouvelles bases. » Pour FO, cela nécessiterait plutôt « un plan massif de créations d'emplois publics et privés », notamment.

Élie Hiesse

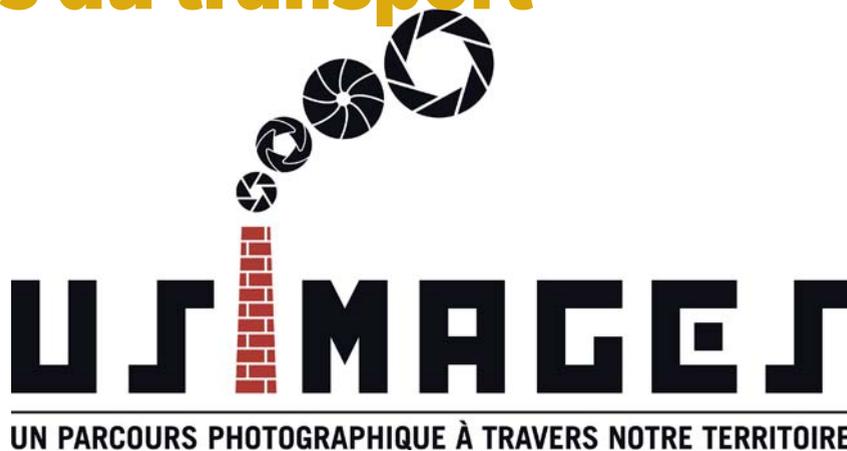
Dans le nettoyage, FO s'oppose à une grille salariale spécifique à l'archipel

La convergence sociale a beau figurer dans le projet de loi-programme pour Mayotte, le patronat de la propreté joue sa partition. Le 5 mars, veille de la réunion conclusive sur les salaires conventionnels 2025, il a introduit une clause excluant les salariés de Mayotte, au motif que leurs entreprises souhaitent négocier les salaires localement. Une « rupture de l'égalité républicaine » inacceptable pour FO, qui a menacé de faire opposition. « Depuis 2018, la convention nationale de la propreté s'applique dans son entièreté à Mayotte », rappelle Nadia Jacquot, secrétaire fédérale à la FEETS-FO. Le patronat a trouvé une parade juridique : un second projet d'accord avec, cette fois, une grille de rémunération spécifique à Mayotte instaurant un écart, entre ses minima et le Smic applicable à Mayotte, identique à celui existant entre les minima nationaux et le Smic en métropole. FO, seule, a fait opposition. Nadia Jacquot ne décolère pas : « Diminution de droits et de salaire, c'est la double peine pour les travailleurs mahorais qui subissent déjà la vie chère. »

E. H.

Photo : gros plan sur l'industrie et les ouvriers du transport

La sixième édition du festival photo en plein air Usimages, dans l'Oise, se concentre cette année sur l'industrie du transport et ses travailleurs. Elle expose les travaux de quinze photographes et le patrimoine visuel de nombreuses entreprises françaises.



Tous les deux ans depuis 2015, le festival Usimages se penche sur le patrimoine industriel et du travail. Cette sixième édition propose onze expositions gratuites et en plein air centrées sur la thématique des transports, réparties sur le territoire de l'agglomération de Creil (Oise) et des communes alentour. On y retrouve des reportages actuels mais aussi de nombreuses images d'archives.

Parmi les exposants on peut citer Marc Paygnard, qui a photographié les salariés d'Alstom dans les années 1990, ou Sylvain Bonniol, qui s'est intéressé aux Chantiers de l'Atlantique. Quant à Dominique Leroux, ancien charpentier-tôlier à l'arsenal de Brest, il a documenté par l'image la construction du porte-avions Charles-de-Gaulle. Et

Stéphane Couturier, lui, présente un travail plus esthétisant autour de la chaîne de fabrication de l'usine Toyota de Valenciennes.

De la ville à la guerre

Du côté des archives, le travail de François Kollar auprès de la compagnie aérienne de l'Union maritime des transports, avec ses ateliers d'entretien et de révision, conservé à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, est exposé. On pourra aussi découvrir les images de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, consacrées à « l'effort de guerre » durant les deux conflits mondiaux du XX^e siècle (en particulier la construction des avions, sous-marins

et autres véhicules). Les Archives nationales du monde du travail ont quant à elles mis à disposition le fonds Matra, consacré aux différents véhicules inventés par le constructeur.

Pour chaque édition, une carte blanche est proposée à deux jeunes photographes lors d'une immersion d'une semaine dans des usines du bassin creillois. À l'occasion de ses dix ans, la biennale Usimages présente donc aussi une rétrospective des huit artistes déjà accueillis en résidence, ainsi que les travaux des deux actuelles résidentes, Delphine Lefebvre et Loredana Marini.

Sandra Déraillot

Usimages 2025, du 12 avril au 15 juin, Creil, plus d'informations : www.creilsudoise.fr

Expo

Les banlieues ont du talent

Le Musée national de l'histoire de l'immigration propose une immersion artistique dans un territoire rarement valorisé sous cet angle. *Banlieues chéries* veut mettre en avant la diversité sociale et culturelle de ces villes et grands ensembles trop souvent méprisés. L'exposition revient sur les constantes transformations de ces territoires à travers plus de deux cents documents d'archives, peintures, installations, vidéos, design, photographies, témoignages. Elle plonge dans les



dynamiques créées par les mouvements citoyens et les nombreuses initiatives locales. Elle fait enfin le parallèle entre les artistes qui peuplaient ces territoires ruraux hier et ceux qui investissent les

cités d'aujourd'hui. Réalisée avec le soutien de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et de la Fédération nationale des Offices publics de l'Habitat (FOPH), *Banlieues chéries* propose également trois expositions « capsules », qui se déploieront hors les murs à La Courneuve, Corbeil-Essonnes et Vandœuvre-lès-Nancy. Des rencontres, débats et projections cinéma seront aussi programmés à Gonesse, Sarcelles, Clichy-sous-Bois, La Courneuve et Villeurbanne.

S. D.

« *Banlieues chéries* », du 11 avril au 17 août au Palais de la Porte-Dorée, 293 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Mohamed Ben Ahmed : « Mon premier combat, c'est la défense des salariés »

Vendeur-conseil au magasin Lapeyre d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Mohamed Ben Ahmed, 48 ans, est le DSC FO de l'enseigne spécialisée dans l'aménagement de la maison. Depuis sa vente en 2021 à Mutares, fonds d'investissement allemand spécialisé dans l'acquisition d'entreprises en difficulté, il est à l'offensive contre « des méthodes vampiriques » qui mettent en péril les emplois.

Pas de répit pour Mohamed Ben Ahmed. Depuis que le groupe Saint-Gobain a vendu en 2021, pour un euro symbolique, son enseigne d'aménagement Lapeyre au groupe allemand Mutares, spécialisé dans l'acquisition d'entreprises en difficulté et réputé « fonds-vautour », les nuits sont courtes. « Je me bats pour la survie des emplois », commente le délégué syndical central (DSC) FO qui dit « ne penser qu'à ça ». Avant même le rachat, il tirait la sonnette d'alarme, appelant les pouvoirs publics à sauver le groupe d'« une mort planifiée ».

De fait, en quatre ans, les effectifs de Lapeyre ont fondu de 3500 à 2700 salariés. Et la perspective d'une relance semble bien fragile. Le groupe, toujours déficitaire, est à court d'argent. Non pas tant en raison de la conjoncture ou du positionnement commercial, juge le militant FO. Il dénonce « une stratégie au seul profit des actionnaires », et des « méthodes vampiriques » qui, « sous couvert d'une pseudo-restructuration », ont notamment conduit à ponctionner la trésorerie « en facturant de juteuses prestations en interne ».

Fer de lance de la structuration des IRP

« Les méthodes de Mutares soulèvent de graves questions éthiques », appuie le natif de Villeteuse (Seine-Saint-Denis), 48 ans, qui a fait toute sa carrière au magasin

d'Aubervilliers. Entré comme livreur en 2001 au service logistique, à la faveur d'un job d'été pendant ses études en Staps (sciences et techniques des activités sportives), choisies après un bac pro comptabilité, il décroche dans la foulée un CDI comme vendeur-services. Autrement dit « magasinier », précise celui qui est devenu vendeur-conseil et est connu pour son franc-parler. En conflit avec le directeur, qui l'a estampillé « trublion de service » et le « convoque sans cesse », il se tourne en 2003, en quête de conseils, vers l'UD FO, convaincu par un tract mettant en avant l'indépendance de

l'organisation. Il en sort avec sa carte FO, décidé à œuvrer pour que le groupe se mette « en conformité avec la loi ». « À l'époque, il n'y avait aucun comité d'entreprise », rappelle le militant, à l'initiative des premières élections professionnelles chez Lapeyre, alors désert syndical.

« Mon premier combat, c'est la défense des salariés », appuie ce passionné de handball, qui n'a jamais eu peur de l'adversité. Structuration en 2003 des institutions représentatives du personnel, création en 2009 d'une grille sur les minima chez Distrilap (regroupant les magasins) après onze jours de grève au magasin

d'Aubervilliers, vite élargie à plusieurs magasins franciliens, création d'un treizième mois en 2015... Sur tous ces sujets, la section FO a été fer de lance. « La plus belle victoire reste d'avoir mis en place des représentants du personnel. Ils sont un recours essentiel pour les salariés qui ont besoin de se défendre », confie le délégué syndical central FO (depuis 2008). FO est la troisième organisation chez Distrilap Lapeyre, avec 20,06% (chiffres 2024). Sur le dossier Mutares, il affiche la même détermination à agir. « Lapeyre peut se redresser si les actionnaires mettent de réels moyens pour la relance », estime Mohamed Ben Ahmed, qui appelle les pouvoirs publics « à prendre des mesures concrètes ». Car « les reprises d'entreprise ne sont pas suffisamment encadrées par la loi ».

Élie Hiesse



D.R.

2025

les 80 ANS

de la Sécu

Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945

Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

*De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins*

FO